SSIAP
Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Le Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP) est un diplôme reconnu qui vous forme à la prévention et la gestion des risques incendie en établissement recevant du public (ERP) et immeuble de grande hauteur (IGH). Chaque type d'établissement définissent les critères de cette obligation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

SSIAP 1 - Agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes :

- Acquisition des compétences pour assurer la sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).
- Prévention des risques d'incendie, alerte des secours et intervention en cas d'incident.
- Capacité à assister les personnes et à appliquer les consignes d'évacuation en toute sécurité.

SSIAP 2 - Chef d'équipe de service de sécurité incendie :

- Maîtrise de la gestion d'une équipe SSIAP 1 et organisation des missions de sécurité incendie.
- Conduite de rondes de sécurité, analyse des situations et rapport aux autorités compétentes.
- Gestion des situations d'urgence, coordination des secours et maintien de la sécurité.

SSIAP 3 - Chef de service de sécurité incendie :

- Développement des compétences pour organiser, diriger et gérer un service de sécurité incendie.
- Assurance de la conformité réglementaire en matière de sécurité incendie pour les établissements.
- Conception de plans de formation internes, encadrement des équipes SSIAP 1 & 2 et veille réglementaire.

PUBLIC CONCERNÉ

- **SSIAP 1 :** Toute personne souhaitant devenir agent de sécurité incendie, tout personnel de l'entreprise.
- **SSIAP 2 :** Titulaires du SSIAP 1 avec 3 ans d'expérience à date anniversaire.
- **SSIAP 3 :** Professionnels de la sécurité incendie souhaitant évoluer au sein de la structure.

PRÉREQUIS

- **SSIAP 1 :** Secourisme à jour, aptitude médicale, compréhension du français.
- **SSIAP 2 :** SSIAP 1 + 1607 h d'expérience + secourisme à jour.
- **SSIAP 3 :** SSIAP 2 ou équivalent, expérience ou niveau Bac recommandé, être titulaire d'une attestation de secourisme en cours de validité (AFPS ou PSC1 ou PSE1 ou SST)
- Certificat médical de moins de 3 mois attestant l'aptitude physique.

MODALITÉS D'ACCÈS

- Recueil du besoin.
- Entretien préalable + test si besoin.
- Envoie des documents obligatoires et contractuels
- Délai d'accès : 2 semaines

TARIFS : Nous contacter.

ACCESSIBILITÉ

Formation accessible aux personnes en situation de handicap (nous contacter pour toute adaptation nécessaire).

PROGRAMME

- **SSIAP 1 :** 67 h – Prévention, techniques, évacuation, secours.
- **SSIAP 2 :** 70 h – Encadrement, gestion, rondes, urgences.
- **SSIAP 3 :** 216 h – Réglementation, organisation, management, veille.

ÉVALUATION

- Contrôle continu + examen final
- Délivrance du diplôme SSIAP correspondant.
- Attestation de fin de formation fournie.
- Questionnaire satisfaction à chaud des apprenants à la fin de la session

LES + DE LA FORMATION

- Formateurs expérimentés et certifiés.
- Simulations sur matériel professionnel.
- Flexibilité pour s'adapter à votre emploi du temps.
- Accompagnement individualisé, n'hésitez pas à nous contacter.
- Formation financée par votre OPCO.